REPUBLIQUE TOGOLAISE

COMMUNE DE KOZAH 2

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

COMMUNE DE KOZAH 2

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (2022-2026)

Maison décoiffée à Py

ANPC-TOGO
AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

PNUD

Mars 2022

COMMUNE DE KOZAH 2

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

(2022-2026)

Table des matières

Définition des concepts clés 3
Introduction 5
I. Contexte et justification 5
II. Objectifs et méthodologie 5
2.1. Objectifs 5
2.2. Méthodologie 6
III. Environnement physique et humain de la commune de Kozah 2 6
3.1. Localisation de la commune 6
3.2. Environnement physique 7
3.2.1. Relief 7
3.2.2. Climat 7
3.2.3. Sols 8
3.2.4. Ressources en eau ..... **Erreur ! Signet non défini.**
3.2.5. Végétation 8
3.2.6. Faune ..... **Erreur ! Signet non défini.**
3.3. Milieu humain 9
III. *Cartographie des risques et menaces* 10
4.1. Vents violents 10
4.2. Sécheresse/longues séquences sèches 10
4.3. Feux de végétation 11
IV. Gouvernance en matière de RRC 11
5.1. Au niveau national 11
5.2. Au niveau local 12
5.3. Capacités de la commune en matière de RRC 12
5.4. Analyse des forces faiblesses opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC 13
5.5. Genre dans la RRC 14
VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC 15
6.1. Composantes 15
6.2. Plan d'action 17
6.3. Evaluation des risques 22
VII. Mobilisation des ressources 22
7.1. Au niveau national et international 22
7.2. Au niveau local 22
VII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions 22
Conclusion 24

Définition des concepts clés

Les définitions ci-dessous ont été données avec le souci de rendre plus compréhensibles et pratiques les concepts souvent utilisés dans la thématique de réduction des risques de catastrophes.

Accident chimique : événement imprévu lié à la présence de substances dangereuses qui sont nuisibles pour l'homme et l'environnement.

Accident radiologique : **é**vénement imprévu lié à la présence de matières radioactives nuisibles pour l'homme et l'environnement.

Accident technologique : **é**vénement imprévu lié au mauvais fonctionnement des équipements dans une installation industrielle susceptible de nuire à l'homme et à l'environnement.

Aléa : phénomène naturel ou anthropique susceptible d'affecter un espace donné. Exemples : inondation, vents violents, incendie, etc.

Atténuation/Mitigation : actions entreprises dans l'anticipation pour réduire les dommages et les pertes d'éventuelles catastrophes.

Autorité locale : toute personne compétente élue ou nommée qui a sous sa responsabilité la gestion d'une population résidente d'une zone géographique bien définie et assurant sa protection et son développement.

Catastrophe : grave perturbation du fonctionnement d'une société, suite à un évènement soudain, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que cette dernière ne peut surmonter avec ses propres ressources. Elle est d'origine :

-naturelle quand elle est causée par : inondation, tornade, vents violents, sécheresse, submersion marine, érosion côtière, tremblement de terre, éruption volcanique, glissement de terrain, feux de végétation, tonnerre, épidémie, épizootie, tempête de poussière, cyclone, etc.
-anthropique quand elle est causée par : incendies, accidents domestiques et de circulation, accidents biologiques et chimiques, pollutions, etc.

Changements climatiques :
réchauffement global ou planétaire qui se manifeste par des phénomènes d'augmentation des températures et de modification des saisons sur une longue période suite aux actions de l'homme contrairement à la variabilité climatique qui n'est pas due à l'action de l'homme. Ils sont une des causes majeures des catastrophes d'origine naturelle.

Inondation : c'est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Menace : signe qui présage d'un évènement dangereux susceptible de se produire avec des conséquences négatives.

Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) : document de planification de la réponse en cas de catastrophes et menaces éventuelles.

Plan de contingence : document de planification des interventions face aux urgences liées aux catastrophes et menaces éventuelles.

Plan d'urgence : mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des situations d'extrême gravité.

Préparation : actions d'anticipation destinées à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages en cas de catastrophes et menaces.

Prévention : ensemble des mesures prises pour anticiper un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir ou de minimiser son impact.

Protection civile : ensemble de mesures, généralement mises en place pour protéger la population en temps de crise et de paix, afin de réagir face aux catastrophes et prévenir pour minimiser les conséquences des situations exceptionnelles en temps de paix.

Réduction des risques de catastrophe (RRC) : élaboration et application systématique de politiques, de stratégies et de pratiques visant à minimiser les effets négatifs des aléas sur la société dans le contexte général du développement durable.

Relèvement : actions menées pour rétablir les conditions normales de vie d'une communauté affectée par une catastrophe.

Résilience : aptitude d'une communauté potentiellement exposée à des aléas à développer des capacités de réponse face à une catastrophe.

Risque : danger éventuel sur l'homme et l'environnement.

Secours : sauvetage et assistance pendant et/ou après une catastrophe pour faire face aux premiers besoins de survie et de subsistance.

Situation d'urgence : situation créée par l'apparition réelle ou imminente d'un événement dangereux qui impose une action immédiate.

Système d'alerte précoce (SAP) : ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun l'information et l'alerte permettant à des individus ou des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour éviter ou réduire le risque de dommage ou de perte.

Vulnérabilité : degré auquel l'organisation d'une communauté, les services ou l'environnement vont probablement subir des dommages ou être perturbés par l'impact d'un danger.

Introduction

Les situations d'urgence ou de catastrophes liées aux aléas naturels et anthropiques auxquelles le Togo est exposé depuis les deux dernières décennies, ont amené le Gouvernement à accorder un intérêt particulier à la thématique de réduction des risques de catastrophes. Cela se traduit par la prise en compte de cette thématique dans les instruments de planification du développement notamment dans les politiques, programmes et projets. Les communautés à la base du fait de leur vulnérabilité sont celles qui paient le plus lourd tribut à la survenue des catastrophes. Outre les dommages et les pertes économiques enregistrés, on déplore parfois des pertes en vies humaines. Dans le but de contribuer à l'émergence de la culture du risque en vue d'accroître la résilience de ces communautés, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a initié, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, l'élaboration du présent plan d'action. Ce plan élaboré pour une période de cinq ans (2022-2026), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), présente la commune de Kozah 2 et les aléas auxquels elle est exposée. Partant, il a ciblé les actions prioritaires à mener pour la réduction des risques de catastrophes et les pistes de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre.

I. Contexte et justification

Les changements climatiques constituent de nos jours l'un des défis majeurs qui se posent à la planète tout entière. De nombreux pays dont le Togo, font face régulièrement à des situations hydrométéorologiques extrêmes et marines qui sont sources de situations d'urgence ou de catastrophes avec un impact négatif considérable sur le développement socio-économique des communautés exposées. Il s'agit des aléas inondation, sècheresse, vents violents, érosion côtière, feux de végétation et incendies, etc. Suite aux pluies diluviennes en octobre 2010 causant de graves inondations, l'évaluation conjointe approfondie post-catastrophe Gouvernement-Banque Mondiale et PNUD, a estimé le coût des dommages, pertes et besoins de relèvement et de reconstructions à plus de dix-neuf (19) milliards de francs CFA soit $ US 43.934.165 (PDNA, 2010). Les leçons apprises de tous ces événements ont suscité l'intégration des risques de catastrophes dans les instruments nationaux de planification de développement en l'occurrence le plan national d'adaptation aux changements climatiques (2016) à travers les documents nationaux de planification de développement. Au niveau local, cette approche est soutenue par la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-11 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018, qui fixe les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la protection civile prenant en compte la prévention et la gestion des catastrophes et menaces. Dans ce contexte, afin de renforcer la gouvernance locale en matière de réduction de risques de catastrophe (RRC), le ministère de la sécurité et de la protection civile, à travers l'Agence nationale de la protection civile a initié l'élaboration des plans d'action locaux pour les communes.

II. Objectifs et méthodologie

2.1. Objectifs

L'objectif général de ces plans d'action locaux est de contribuer à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans la planification du développement des communes.

Spécifiquement, il s'agit de :

- faire un état des lieux des risques et menaces des communes ;

- amener les communautés à prendre conscience des risques auxquels elles sont exposées ;
- identifier des actions prioritaires de développement communautaire pour la RRC ;
- identifier des pistes de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des actions prioritaires.

2.2. Méthodologie

Sous le leadership de l'ANPC, le processus d'élaboration des plans d'actions locaux a été participatif à travers des séances de concertations avec les acteurs communaux de développement. Cette démarche a permis de collecter suffisamment des données et informations au moyen d'un guide d'entretien semi structuré. Les discussions ont essentiellement porté sur : (i) l'évaluation des aléas ; (ii) la caractérisation de trois principaux aléas ; (iii) l'impact et la vulnérabilité ; (iv) l'inventaire des capacités existantes de gestion des risques de catastrophes ; (v) les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de RRC ; (vi) l'identification d'actions prioritaires, etc. Ont pris part aux concertations, les élus locaux élargis aux représentants des associations, groupements féminins et de jeunes, les CDQ-CVD, la chefferie traditionnelle, les planificateurs locaux de développement, les services déconcentrés de l'Etat, les syndicats communautaires, etc.

La démarche de recherche documentaire a porté sur les documents de référence notamment : le Guide pratique de gestion des risques de catastrophes et menaces à l'usage des autorités locales, les plans national et régionaux de contingence, la Stratégie nationale RRC, les Monographies des préfectures, le Cadre d'action de Sendai, etc. Le traitement et l'analyse de ces données, combinés à des recherches documentaires ont permis d'élaborer lesdits plans d'action qui ont fait objet de validation tant au niveau central que local (*photo 1 et 2)*.

Photo 1 : Phase de validation du plan avec les acteurs locaux, Mairie, Pya

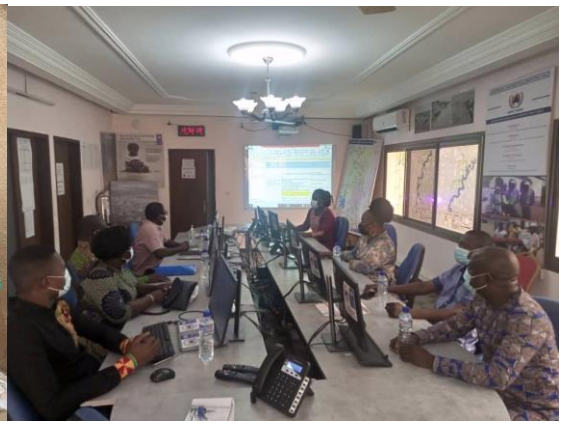

Photo 2 : Phase de rédaction des plans clefs de PNRRC (Salle de veille), Lomé

III. Environnement physique et humain de la commune de Kozah 2

3.1. Localisation de la commune

Localisée dans la région de la Kara, la commune de Kozah 2, avec une superficie 295 km^2, est l'une des quatre (4) communes de la préfecture de la Kozah. Elle se situe entre les latitudes 9°30 et 9°48 Nord et les longitudes 0°54' et 1°18 Est. Elle est limitée au Nord par les communes de Doufelgou 1 et 3, au Sud par la commune de Kozah 4, à l'Est par les

communes de Binah 1 et de Kozah 1 et à l'Ouest par la commune de Bassar 4. Sept (07) cantons composent la commune (*Figure 1*) : Bohou, Yadè, Tchitchao, Pya, Tcharè, Kouméa et Sarakawa.

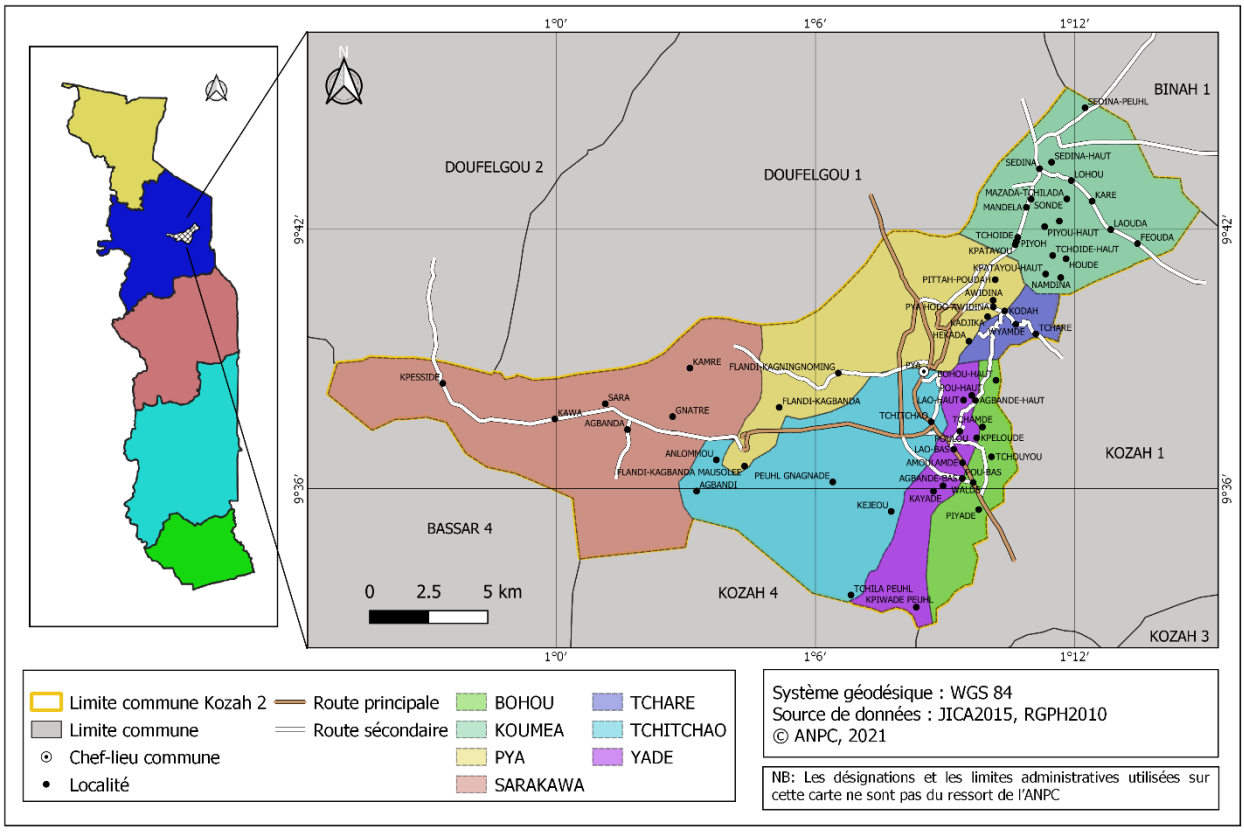

Figure 1 : carte administrative de la commune de Kozah 2

3.2. Environnement physique

3.2.1. Relief

La commune de Kozah 2 fait partie de la zone montagneuse sèche de l'Atakora septentrionale et spécifiquement du système du massif Kabyè et de la chaîne de Défalé avec des altitudes pouvant aller jusqu'à 800 m[1]. On distingue le plateau de Soumdina, situé à l'Est de la chaîne de Lama et qui couvre les cantons de Lassa, Soumdina, Kouméa et Landa et un ensemble formé d'une succession de plateaux et de glacis entrecoupés par des cours d'eau qui occupe le reste de la commune. Les montagnes y ont des pentes fortes pouvant atteindre 30%.

3.2.2. Climat

La commune de Kozah 2 jouit d'un climat tropical de type soudano – guinéen influencé par les vents de le Harmattan et de la mousson. Il est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche de novembre à avril et d'une saison pluvieuse couvrant le reste de l'année. Les précipitations moyennes annuelles se situent entre 1200 et 1500 mm d'eau. Le mois le plus

[1] Monographie de la préfecture de la Kozah

pluvieux est le mois d'août qui peut cumuler 264 mm d'eau. Les pluies connaissent une inégale répartition et des variations spatio-temporelles.
La température moyenne annuelle est de 26°C ; mars est le mois le plus chaud de l'année avec une température maximale absolue de 38°C et janvier comme le mois le plus froid avec une température minimale de 16°C.

3.2.3. Sols et ressources en eau

Du point de vue pédologie, la commune présente des sols aux caractéristiques et possibilités d'utilisation variées mais ces sols sont aujourd'hui dégradés et ne répondent plus aux exigences socio-économiques des populations. Les formations géologiques rencontrées sont constituées de roches basiques - ultrabasiques du protérozoïque supérieur du massif Kabyè et les micaschistes et quartzites de l'orogenèse panafricaine de l'unité structurale de l'Atakora.
On y rencontre différents types de sols :

- les sols ferralitiques dégradés du plateau de Soumdina : ils ne sont productifs qu'avec l'utilisation d'engrais chimiques ;
- les sols peu évolués d'érosion lithiques ou sols à minéraux bruts issus des roches basiques de la chaîne de Lama ; ils ne sont pas profonds et ont de fortes proportions de cailloux et de fragments de roches ;
- les sols ferrugineux tropicaux hydro morphes et les vertisols souvent rencontrés dans les dépressions et le long des cours d'eau ; ils ont une bonne potentialité agricole et conviennent au riz pluvial et aux cultures maraîchères.

Elles sont constituées par les eaux de surface et les eaux souterraines. La commune fait partie du bassin de l'Oti et est drainée par la rivière Kara et ses affluents. Celle-ci enregistre un débit maximum de 600m³/s en période de crue. Les principaux affluents de la Kara sont Kpélou qui prend sa source près de Siou, Kawa qui prend sa source dans les monts Malfakassa. Aussi la commune abrite-t-elle le barrage de la Kozah pour l'alimentation en eau potable.
Les travaux de l'OROSTOM en 1984, font apparaître une disponibilité en eau souterraine relativement importante. Ces eaux sont constituées de (1**)** nappes situées dans les grès de Kara qui sont accessibles par des puits de 15 à 20 m et des (2) nappes situées dans les zones de fracture du socle estimées à plus de 8,71 milliards de m^3 (164000 m^3/km^2) et qui sont accessibles par des forages à partir de 25 m jusqu'à 40 m.

3.2.5. Végétation et faune

La végétation de la commune de Kozah 2 est celle d'une savane de type soudano - guinéen plus ou moins arborée, marquée par quelques forêts galeries le long de certains cours d'eau. Elle est fortement dégradée par l'utilisation extensive des terres, les feux de végétation, l'utilisation de la biomasse végétale comme source d'énergie dans les ménages et les changements climatiques[1]. Les essences fréquemment rencontrées sont : le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) qui pousse à l'état naturel, alternant avec les manguiers (*Mangifera indica*), le baobab (*Adansonia digitata*) et le rônier (*Borasus aethiopium*) le kapokier (*Bombax costatum*), les Caïlcédra (*Khaya senegalensis*), Cacia, Ficus, *Pterocarpus erinaceus* (Vène), *Anogeisus leiocarpus.* Les paysages agricoles sont dominés par des parcs agroforestiers à dominance d'individus de karité (*Vitellaria paradoxa*) et de néré (*Parkia biglobosa*).
En plus de ces essences primitives, d'autres espèces exotiques comme le teck, l'eucalyptus, l'Albizia, l'Acacia, l'Azadirachta (Acajoutier), etc. sont introduites dans la commune.
La commune abrite le parc animalier de Sarakawa qui attire des touristes annuellement de même que des forêts sacrées. Ces domaines présentent l'avantage de regrouper sur un petit

territoire, une grande richesse et une diversité biologique du fait de la protection dont ils bénéficient. Les espèces suivantes sont rencontrées aussi bien dans les formations précitées qu'ailleurs : buffle (*Syncerus caffer*), cob de buffon (*Kobus kob)*, céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*), guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), babouin, singe vert, galago du Sénégal (*Galago senegalensis*), civette, mangouste, aulacode (Thryonomys swinderianus), cricétome (*Cricetomys spp*), écureuil, hérisson, daman des rochers (*Procavia capensis*), python, varan, vipère, mamba vert, etc. La survie de ces espèces est menacée par le braconnage et la destruction des habitats de certaines d'entre elles.

3.3. Milieu humain

La population de la commune de Kozah 2 est semi-urbaine avec une population estimée à 63 230 habitants en 2020[2]. La commune de la Kozah 2 est composée en majorité de Kabyè ; les autres ethnies rencontrées sont : Lamba, Losso, Bassar, Tem, Konkomba et Peuhl. Au point de vue des croyances, il existe trois grands groupes : les animistes, les chrétiens et les musulmans.
En dehors des travailleurs des secteurs formel et informel, le secteur agricole occupe une grande portion de la population de la commune. En effet, près de 60% de la population s'adonne aux activités agricoles. Les cultures pratiquées sont essentiellement destinées à l'autoconsommation, l'excédent étant vendu sur les marchés les plus proches. Les principales cultures vivrières sont : le sorgho, le maïs, l'arachide, le petit mil, le riz et le niébé. La seule culture d'exportation pratiquée par quelques-uns est le coton.

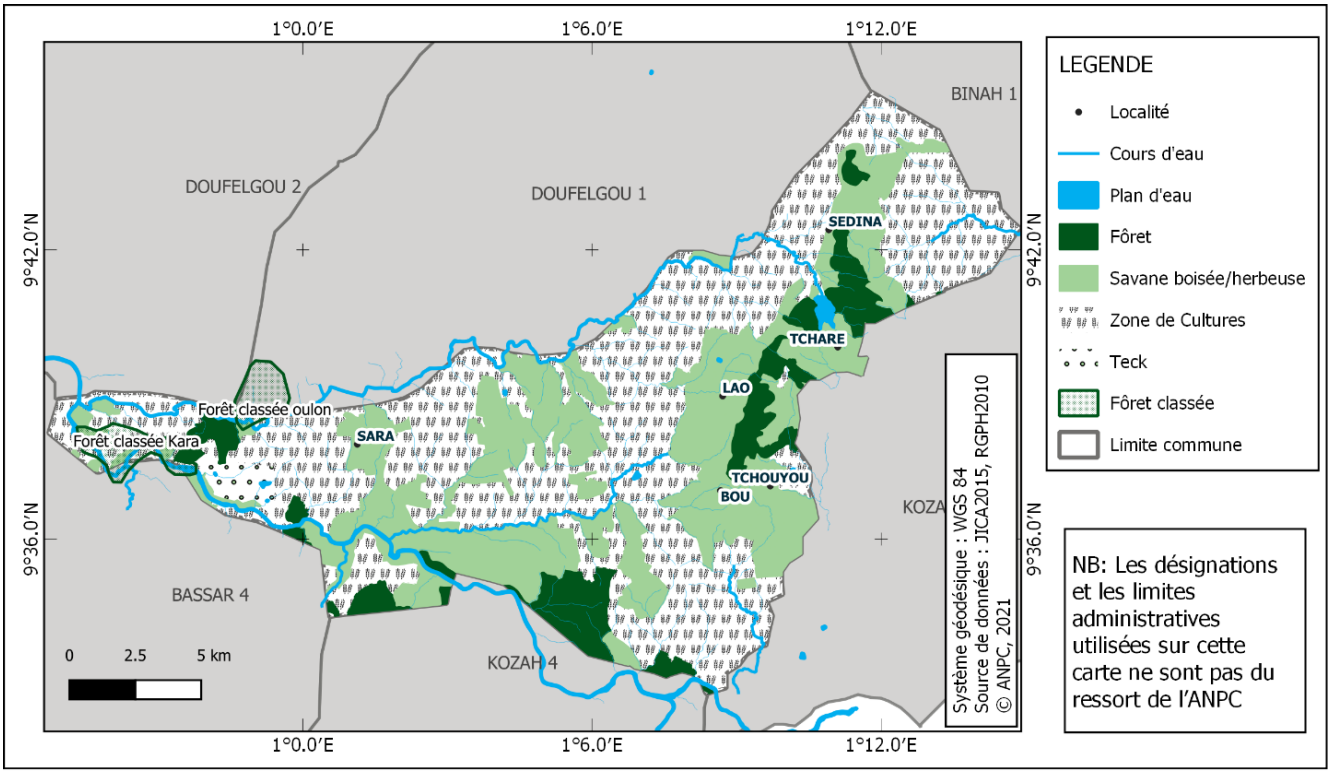

Figure 2 : cadre physique de la commune de Kozah 2

[2] Arrêté interministériel N° 0288/MATDDT/MEF/2021 fixant la répartition des dotations du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), exercices 2021 aux communes

IV. Cartographie des risques et menaces

La commune de Kozah 2 est exposée à divers aléas à savoir : les pluies diluviennes/ inondations, les feux de végétation/incendie, les épidémies/épizootie (COVID-19, méningite, charbon bactéridien, peste de volaille, peste porcine, attaque de chenille, etc.), les vents violents, les conflits liés au foncier et à la transhumance, les sècheresses/longues séquences sèches et les éboulements. Parmi les aléas précités, les vents violents, les sècheresse/longues séquences sèches et les feux de végétation constituent les plus importants par ordre décroissant de dégâts occasionnés.

4.1. Vents violents

Premier aléa le plus important en termes d'impacts, les vents violents surviennent deux fois par an. Ce phénomène survient à chaque début (avril-mai) et fin (septembre-octobre) de saison des pluies et concerne les sept (07) cantons de la commune. Les derniers vents violents à fort impact enregistrés dans la commune datent du mois de mai 2021. La fréquence de survenue et la gravité des vents violents présentent une tendance à la hausse ces dix (10) dernières années. Les enjeux exposés aux vents violents dans la commune sont les hommes, les maisons, les champs, les écoles, les marchés. Les dégâts enregistrés sont : le décoiffement des toitures des maisons et autres infrastructures, le déracinement des arbres, la dévastation des champs et parfois des blessés. Les causes de ces vents violents sont multiples. La situation géographique, la topographie, le déboisement (surtout sur les flancs des montagnes), le non-respect des us et coutumes notamment la désacralisation des forêts sacrées en sont les principales, sans oublier le dérèglement climatique. En effet, la végétation boisée qui servait de brise vent a été détruite. De ce fait, les vents de plus en plus fréquents et de plus en plus violents en termes de vitesse ne trouvent aucun obstacle et prennent plus d'ampleur surtout dans une zone dénudée de végétation. Quant aux vulnérabilités susceptibles de permettre ces impacts elles trouvent leurs origines dans l'occupation anarchique du sol, la vétusté des toits, la qualité des matériaux et des techniques de construction.
Aucun système d'alerte précoce n'est encore disponible pour cet aléa qui prend de l'ampleur au fil des années.

4.2. Sécheresse/longues séquences sèches

La sécheresse et/ou les longues séquences sèches constituent le deuxième aléa de taille pour la commune de Kozah 2. La sécheresse concerne tous les cantons de la commune et se manifeste par une absence ou une faible pluviométrie au début de la campagne agricole qui est une période habituellement pluvieuse. Elle dure environ deux mois et se situe entre les mois d'avril et mai de chaque année. Outre les deux mois de sécheresse, il est rapporté de longues séquences sèches (environ deux semaines sans pluie au milieu de la campagne agricole). La fréquence de survenue, la durée et l'ampleur des dégâts occasionnés par ces deux phénomènes présentent une tendance à la hausse ces dix dernières années. Dans une population presqu'entièrement rurale, les champs, les animaux et les hommes constituent les enjeux exposés. Les impacts de ce phénomène sur les populations et leurs biens sont : le retard de semis et le flétrissement des cultures, la déshydratation par manque d'eau et de pâturage pour les hommes et les animaux, l'endettement des agriculteurs (dû aux prêts pour installer les cultures maraichères) et au passage une altération de la biodiversité. Cette situation allonge les corvées d'eau pour les femmes, réduit les rendements agricoles et multiplie les conflits autour des points d'eau. Aussi, l'utilisation des mêmes points d'eau par les hommes et le bétail au cours des périodes de sécheresse multiplie-t-elle les maladies hydriques et constitue un véritable problème de santé publique. Le faible rendement des productions agricoles et la

perte de bétail portent un coup dur aux activités socio-économiques et constituent des facteurs aggravant pour l'insécurité alimentaire. La situation géographique de la commune, le déboisement et les changements climatiques sont les principales causes de la sécheresse et des séquences sèches.

4.3. Feux de végétation

La commune de Kozah 2 enregistre annuellement des situations de feux de végétation dont les derniers datent du mois d'avril 2021. Les feux de végétation surviennent chaque année dans la période couvrant novembre à janvier et concernent les sept (07) cantons de la commune. Le non-respect des mesures de prévention, les mauvaises pratiques culturales, la chasse et l'imprudence des fumeurs en sont les principales causes. Les dommages causés par la survenue des feux de végétation sont multiples : la destruction des récoltes, plantations (teck, anacardiers, etc.) marchés et écoles, la perte de la biodiversité et parfois des blessés.
La fréquence de survenue et la gravité des impacts de cet aléa prennent de l'ampleur d'année en année. Lorsque les feux de végétation endommagent les récoltes, il se pose un véritable problème de sécurité alimentaire dans les ménages affectés. Et la tendance à la hausse des actes inciviques qui consistent à consciemment mettre feux à des récoltes fait craindre le pire si des actions ne sont pas menées dans ce sens. À cet effet, il existe des comités anti-feux chargés de faire des pare-feux, de sensibiliser les populations sur l'importance des feux précoces et assurer la veille en vue de limiter les dégâts sur les populations et leurs biens.

3. Gouvernance en matière de RRC

La recrudescence des catastrophes ces dernières années avec leur impact négatif sur les efforts de développement au plan national et local ont conduit le gouvernement à faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité de développement.

5.1. Au niveau national

Le Togo a adhéré au Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et plus tard au Cadre d'action de Sendai (2015-2030) qui est une stratégie internationale des Nations-Unies pour la réduction des risques de catastrophes. Ce cadre recommande aux Etats parties prenantes, quatre actions prioritaires : i) la compréhension des risques de catastrophes ; ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes afin de mieux les gérer ; iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ; iv) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.
Pour répondre à ces orientations de la communauté internationale plusieurs initiatives ont été menées sur les plans, politique, juridique et institutionnel.

- ***Cadre politique***

La thématique réduction des risques de catastrophes est prise en compte dans plusieurs instruments de planification de développement sectoriel et multisectoriel notamment :

- Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025
- Politique nationale de la protection civile
- Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes
- Plan national de contingences
- Plan opérationnel du système d'alerte précoce sur les inondations au Togo
- Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC)

- ***Cadre juridique***

Plusieurs textes de lois et décrets sectoriels contiennent des dispositions pertinentes relatives à la réduction des risques de catastrophes parmi lesquels :

- Loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018
- Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement
- Loi N°2016-002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire
- Loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial
- Loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau
- Loi N° 2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique
- Loi N°2009-001 du 6 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques
- Décret N° 2016-043/PR du 1er avril 2016 portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme
- Décret 2011-041/PR du 16 mars 2011 fixant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental et le décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social
- Décret N° 2012-005/PR du 29 février 2012 relatif aux comités de développement à la base (CDB)

- ***Cadre institutionnel***

Le gouvernement a mis en place la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes. Elle est un forum d'échanges, de discussions, d'orientation et de prise de décisions des acteurs impliqués notamment les représentants des services publics, de la société civile, des ONG, de la chefferie traditionnelle. Elle est élargie aux partenaires techniques et financiers à titre d'observateurs.

5.2. Au niveau local

La gestion des risques de catastrophes n'est pas encore bien prise en compte dans les actions de développement de la commune en ce sens que la décentralisation qui consacre le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales est récente. Toutefois, la commune vient d'élaborer son plan de développement communal (2022-2026) qui relève les contingences auxquelles elle est exposée. En outre, les services déconcentrés de l'Etat, sur la base de la réglementation nationale qui encadre la réduction des risques de catastrophes accompagnent la commune à réduire sa vulnérabilité face aux aléas.

5.3. Capacités de la commune en matière de RRC

La commune de Kozah 2 dispose des capacités matérielles et organisationnelles pour faire face aux situations d'urgence et de catastrophes. Ces capacités sont résumées dans le tableau 1 en termes de (i) structures et organisations, (ii) infrastructures socio-économiques, (iii) ressources matérielles et (iv) ressources financières.

Tableau 1 : Liste des capacités de la commune

Type de capacités	Ressources disponibles
Structures et organisations	Structures déconcentrées de l'État, Comités anti-feux, ONGs (PADES, CRT, RAFAD), association pour une conscience et une action citoyenne (ACAC) association pour la salubrité et le développement (ASD), femmes solidaires pour le développement de Pya (FESODEP), fédération des unions des groupements de femmes de la Kozah (FUGFKA) (Banques : Poste, UTB et SUNU Banque, CEET, chambres cantonales des métiers, TDE, Groupements (agriculture, élevage, commerce et transformation).
Infrastructures socio-économiques	6 CMS, 6 USP, 5 Magasins de stockage, plusieurs marchés, sites touristiques : musée du PR, parc animalier de Sarakawa, mausolée de Sarakawa, forge de Tcharè, monument aux morts de Pya Hodo), marchés traditionnels de Kouméa, ateliers de poterie à Tcharè et Pittah, Carrières : latérite, graviers, Mines : or (dans la rivière Kara), unité de production de savon de Marseille, usine d'égrenage de coton, unité de production d'eau, Barrage Kozah, unité de production d'eau minérale Sancta Maria, plusieurs hôtels, Université de Kara (Campus nord) ; CENTRO, 3 ZAAP (Pya, Kouméa et Sarakawa)
Ressources matérielles	Deux (02) ambulances, une (01) ambulance tricycle de relais, Grue, gros camions et autre matériel d'intervention de CENTRO et EBOMAF
Ressources financières	A mobiliser

5.4. Analyse des forces faiblesses opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC

L'analyse des forces et faiblesses, aspects intrinsèques à la commune et celle des opportunités et menaces, liés aux facteurs externes éclaire sur les points sensibles sur lesquels se baser pour mener efficacement les actions du plan que ce soit en termes d'opportunités ou de faiblesses à corriger.

Tableau 2 : Matrice FFOM

FORCES

- Présence des services déconcentrés de l'Etat
- Solidarité des communautés
- Proximité et accessibilité des cantons voisins
- Population jeune
- Présence de l'UK
- PDC disponible

FAIBLESSES

- Insuffisances des moyens financiers, matériels et techniques
- Litiges fonciers
- Non-respect des mesures de gestion des feux de végétation/incendie
- Topographie et situation géographique
- Exode rural

OPPORTUNITES

- Bonne volonté des cadres de la localité et de la diaspora
- Disponibilité des PTF
- Intercommunalité
- Possibilité de partenariat avec le département des Yvelines de France

MENACES

- Transhumance
- Extrémisme violent

5.5. Genre dans la RRC

De façon générale, les catastrophes affectent les femmes, les hommes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap mais de manières différentes. Elles ont généralement des conséquences plus graves pour les femmes que les hommes du fait de leur éducation liée à des préjugés sociaux, leur accès aux moyens de production, notamment à la terre, très limité. Par exemple lors d'une inondation le nombre de femmes victimes peut être plus élevé du fait des restrictions comportementales, ou qu'elles n'ont pas appris à nager. Un changement de paradigme, surtout à travers la participation active des femmes au processus de prise de décisions, est donc nécessaire pour réduire le fossé des inégalités lié au genre.

En effet, il est indispensable de considérer les besoins spécifiques des femmes, des hommes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le processus de planification et de programmation des activités pour la réduction des risques de catastrophes. Des expériences ont montré qu'en situation de crise, non seulement les femmes paient le lourd tribut, mais leur contribution au relèvement et à la reconstruction de leur communauté est importante. Dans le présent plan, l'intégration des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes sera faite de manière équitable et ce depuis la formulation des actions prioritaires jusqu'au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre. Un accent particulier sera mis sur le savoir-faire, les compétences, les connaissances et les besoins distinctifs des femmes d'autant plus qu'elles représentent plus de 50 % de la population.

VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC

6.1. Composantes

Au regard des aléas susceptibles de survenir dans la commune et des capacités de gestion des acteurs, des actions sont formulées en vue d'améliorer la résilience de la commune. Les actions retenues dans le plan d'action local de réduction des risques de catastrophes sont organisées en quatre composantes qui sont les quatre priorités du cadre d'action de Sendai. Ces actions sont budgétisées et une programmation d'exécution de mise en œuvre sur cinq ans est prévue dans le Tableau 3.

Composante 1 : comprendre les risques de catastrophe

Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement. À ce titre, les actions suivantes ont été proposées :

- sensibiliser les jeunes sur le civisme, le maintien de la paix et la cohésion sociale ;
- vulgariser le nouveau Code foncier en ressortant les droits des femmes à la terre ;
- sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres ;
- cartographier les zones à risques de la commune ;
- mettre en place une base de données pour le suivi des risques ;
- répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce.

Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

La gouvernance des risques de catastrophe revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la remise en état. Les actions retenues pour cette composante sont :

- renforcer les capacités des professionnels des bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les techniques de construction durables en impliquant fortement les femmes ;
- renforcer les capacités des comités anti-feux ;
- intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le plan de développement communal ;
- installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre ;
- élaborer un plan communal de contingence ;
- élaborer le plan ORSEC communal ;
- élaborer un plan d'évacuation rapide des zones exposées aux risques.

Composante 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle. Ceci permet de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et de préserver l'environnement. Les actions suivantes sont retenues dans cette composante :
Mettre en place un mécanisme de financement pour la réduction des risques de catastrophes

- reboiser les formations dégradées et les rives des cours d'eau ;
- promouvoir les variétés de cultures à cycle court ;
- élaborer le plan/schéma d'aménagement de la commune ;
- élaborer des outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, etc. ;
- organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour sa participation aux actions de RRC ;
- promouvoir les techniques de conservation d'eau (retenue/réservoirs d'eau) ;
- promouvoir des techniques de conservation et de transformation des produits agricoles en impliquant fortement les femmes.

Composante 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

Les risques de catastrophe ne cessent d'augmenter et exposent les populations et leurs biens. Les enseignements tirés des catastrophes passées montrent qu'il faut mieux se préparer à l'intervention en cas de catastrophe. Cette préparation implique de prendre des mesures avant que les catastrophes se produisent, d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la préparation aux catastrophes et de veiller à ce que des moyens soient en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux. Les actions prévues en ce sens sont :

- identifier et évaluer les capacités d'accueil des sites des sinistrés ;
- faire le pré positionnement des vivres et non vivres en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, enfants, etc. ;
- organiser des exercices de simulation en impliquant fortement les femmes ;
- soutenir les AGR des populations victimes surtout les femmes ;
- entretenir les ouvrages d'assainissement avec l'implication des femmes.

6.2. Plan d'action

Tableau 3 : Plan d'action

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
1	**Composante 1 : Comprendre les risques de catastrophes** **Objectif spécifique : Améliorer les connaissances sur les risques de catastrophes et les moyens pour y faire face**									
1.1	Sensibiliser les jeunes sur le civisme, le maintien de la paix et la cohésion sociale	Proportion d'organisations de jeunes sensibilisées	Mairie	Mairie, Chefs traditionnels, ONGs, ANPC	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
1.2	Vulgariser le nouveau Code foncier en ressortant les droits des femmes à la terre	Proportion de leaders communautaires sensibilisés	Mairie,	Mairie, direction aménagement du territoire	10 000 000		5 000 000	5 000 000		
1.3	Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres	Proportion de groupements agricoles sensibilisés	Mairie	MERF	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
1.4	Cartographier les zones à risques de la commune	Nombre de cartes disponibles	Mairie,	Mairie, ANPC	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
1.5	Mettre en place une base de données pour le suivi des risques	Nombre d'établissements recensés	Mairie,	Mairie, ANPC	PM					
1.6	Répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce	Nombre d'indicateurs locaux identifiés	Mairie	ANPC	5 000 000	3 000 000	2 000 000			

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
2	**Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes Objectif spécifique : Mettre en place les instruments pour une gestion efficace des catastrophes**									
2.1	Renforcer les capacités des professionnels des bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les techniques de construction durables en impliquant fortement les femmes	Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	Mairie	MUH	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
2.2	Renforcer les capacités des comités anti-feux	Nombre de comités anti-feu formés	Mairie	MERF, Agriculture	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
2.4	Installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre	Une Plateforme communale installée et fonctionnelle Proportion de femmes impliquées	Mairie	ANPC, PNRRC	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
2.5	Elaborer un plan communal de contingence	Un plan de contingence communal	Mairie	ANPC, PNRRC	5 000 000			5000.000		
2.6	Elaborer le plan ORSEC communal	Un plan ORSEC communal	Mairie	ANPC, PNRRC	15 000 000				15 000 000	
2.7	Elaborer un plan d'évacuation rapide des zones exposées aux risques	Un plan d'évacuation rapide des zones à risque	Mairie	ANPC, PNRRC	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
3	**Composante 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience** **Objectif spécifique : Faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité de développement**									
3.1	Mettre en place un mécanisme de financement pour la réduction des risques de catastrophes	Fonds mobilisés pour les activités de RRC	Mairie	ANPC, PNRRC	8 000 000	8 000 000				
3.2	Reboiser les formations dégradées et les rives des cours d'eau	Superficie reboisée	Mairie	Mairie MERF, ANPC	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
3.3	Promouvoir les variétés de cultures à cycle court	Nombre de variétés précoces promues	Mairie,	MAEDR	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
3.4	Elaborer un plan d'assainissement et d'urbanisme	Un plan d'assainissement	Mairie	MTP, assainissement	25 000 000		25 000 000			
3.5	Élaborer le Plan/schéma d'aménagement de la Commune	Document de plan d'aménagement	Mairie	Aménagement du territoire	10 000 000			5 000 000	5 000 000	
3.6	Elaborer des outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, etc.	Nombre d'outil de communication élaborés et diffusés	Mairie	ANPC, MCM	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
3.7	Organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour sa participation aux actions de RRC	Nombre d'entreprises privées présentes	Mairie	MCICL, Chambre des métiers	5 000 000	3 000 000	2 000 000			

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
3.8	Promouvoir les techniques de conservation d'eau (retenue/réservoirs d'eau)	Nombre d'ouvrages de rétention d'eau installés et fonctionnels	Maire	MTP, MEHV	PM		PM	PM		
3.9	Promouvoir les techniques de conservation et de transformation des produits agricoles en impliquant fortement les femmes	Nombre de séances de formation Proportion de femmes formée	Maire	Ministère de l'agriculture, MCICL	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
3.10	Mettre en place les volontaires de la protection civile	Nombre de volontaires de la protection civile	Mairie	CSP, ANPC, CRT	5 000 000		5 000 000			
3.11	Elaborer les plans d'évacuation rapides pour les BRP (université de Kara, Lycée maman N'danidaha, collège d'enseignement technique, école des auxiliaires médicaux)	Nombre de plan d'évacuation rapide élaboré	Mairie	ANPC, CSP, CRT	40 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
4	**Composante 4 : Renforcer la préparation aux catastrophes pour la réponse, le relèvement et la reconstruction Objectif spécifique : Améliorer les capacités d'intervention pour permettre aux populations de faire face aux situations de crise**									
4.1	Identifier et construire les sites d'accueil des sinistrés	Nombre de sites d'accueil identifiés	Mairie	ANPC, Ministère des TP	35 000 000			35 000 000		
4.2	Faire le pré positionnement des vivres et non vivres en tenant compte des besoins	Nombre et type de pré-positionnement disponible	Mairie	ANPC, Action sociale	70 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
	spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, enfants, etc.									
4.3	Organiser deux exercices de simulation en impliquant fortement les femmes	Nombre d'exercices de simulation organisés avec l'implication des femmes	Mairie	ANPC, PNRRC	20 000 000		10 000 000		10 000 000	
4.5	Soutenir les AGR des populations victimes surtout les femmes	Nombre d'AGR créées Proportion de femmes bénéficiaires	Mairie	ANPC	70 000 000		20 000 000	20 000 000	15 000 000	15 000 000
4.6	Entretenir les ouvrages d'assainissement avec l'implication des femmes	Linéaire d'ouvrages assainis Proportion de femmes impliquées	Mairie	ANASAP, Assainissement	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
3.10	Construire et équiper les centres de secours	Un centre de secours fonctionnel	Mairie	CSP, TP, ANPC	100 000 000				70 000 000	30 000 000
4.7	Suivi-évaluation	Nombre de suivi-évaluation	Mairie	ANPC, Planification	20 000 000			10 000 000		10 000 000
Total					**708 000 000**					

Le coût estimatif pour la mise en œuvre de ce plan d'action local de réduction des risques de catastrophes est de ***sept cent-huit millions (708 000 000) de francs CFA*** *hormis les coûts non estimés (PM).*

6.3. Evaluation des risques

Les risques potentiels qui peuvent remettre en cause la bonne finalisation des actions et activités sont :

- le manque de volonté politique au niveau communal ;
- le manque de coordination intersectorielle ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources par les structures ;
- la faible adhésion des acteurs sectoriels et des PTF ;
- la faiblesse de l'expertise mobilisée ;
- la faible adhésion des populations.

VII. Mobilisation des ressources

La mise en œuvre des actions prévues dans ce plan nécessite l'engagement des acteurs et les ressources. La commune de Kozah 2, tout comme les autres communes du pays, dispose d'un budget qui intègre les dépenses liées à la réduction des risques de catastrophes. Des lignes budgétaires sont prévues à cet effet mais malheureusement ces lignes ne sont pas dotées de ressources. Il importe donc, que toutes les entités impliquées dans ce processus explorent et exploitent toutes les possibilités de mobilisation des ressources tant financières que matérielles et ce à tous les niveaux. Le mécanisme de mobilisation de ressources se situe à deux niveaux : niveau national/international et niveau local.

7.1. Au niveau national et international

Les ressources financières externes pour la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées par la commune de Kozah 2 à travers :

- la dotation de l'Etat ;
- le partenariat sous forme de jumelage avec d'autres collectivités territoriales ;
- l'appui de la diaspora ;
- les dons et legs ;
- la contribution des PTF.

7.2. Au niveau local

Au niveau interne, les ressources financières en faveur de la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées à travers :

- les recettes fiscales (les taxes, les impôts) et non fiscales ;
- la participation des organisations de la société civile ;
- le partenariat commune-secteur privé ;
- les dons et legs.

S'agissant des autres ressources et conformément aux dispositions légales et réglementaires portant organisation territoriale, les maires ont le pouvoir de réquisitionner le personnel et les matériels nécessaires à la gestion des situations de crise.

VII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions

Un suivi interne des activités se fera par l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre sous le leadership de la commune chaque semestre suivant les indicateurs du tableau 4.

Les services déconcentrés de l'ANPC, l'Action sociale, l'environnement, l'agriculture, des travaux publics, etc. appuient la mairie dans cette tâche. Des rapports techniques et financiers seront produits à l'issue de chaque suivi afin de rendre régulièrement compte des résultats du plan. En outre l'évaluation à mi-parcours sera faite après deux ans et demi de mise en œuvre du plan afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats. Enfin un rapport bilan des travaux et une évaluation finale sont prévues après les cinq (05) ans.

Tableau 4 : indicateurs de suivi-évaluation du plan d'action

Composante	Indicateur de résultats	Cibles en 2024	Cibles en 2026
Composante 1 : Comprendre les risques de catastrophes	Proportion d'organisations de jeunes sensibilisées	35%	50%
	Proportion de personnes sensibilisées	200	200
	Proportion de groupements agricoles sensibilisés	50%	100
	Nombre de cartes disponibles	4	4
	Nombre d'établissements recensés		
	Nombre d'indicateurs locaux identifiés	5	5
Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes	Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	3	3
	Nombre de comités anti-feu formés	8	8
	Une Plateforme communale installée et fonctionnelle Proportion de femmes impliquées	1 dont 50% de femme	1 dont 50% de femme
	Plan de contingence communal	1	2
	Plan ORSEC communal	0	1
	Plan d'évacuation rapide des zones à risque		
Composante 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience	Fonds mobilisés pour les activités de RRC		
	Superficie reboisée	16	30
	Nombre de variétés précoces promues	3	5
	Un plan d'assainissement	1	1
	Document de plan d'aménagement		
	Nombre d'outils de communication élaborés et	3	4
	Nombre d'entreprises privées présentes	30	50
	Nombre d'ouvrages de rétention d'eau installé et		
	Nombre de séances de formation Proportion de femmes formées	3 dont 50% de femmes	5 dont 50% de femmes
	Nombre de volontaires de la protection civile	105	105
	Plan d'évacuation rapide élaboré	2	4
Composante 4 : Renforcer la préparation aux catastrophes pour la réponse, le relèvement et la reconstruction	Nombre de sites d'accueil identifiés		
	Nombre et type de pré-positionnement disponibles		
	Nombre d'exercices de simulation organisés avec l'implication des femmes	1 dont 50% de femmes	2 dont 50% de femmes
	Nombre d'AGR créées		
	Linéaire d'ouvrages assainis		
	Un centre de secours fonctionnel	1	1
Suivi-évaluation	Nombre de suivi-évaluation		

Conclusion

La réduction des risques de catastrophes est de nos jours un défi majeur qui se pose à toutes les nations, car du fait de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation rapide et non contrôlée, de l'occupation anarchique de l'espace et surtout des changements climatiques, les catastrophes sont devenues récurrentes. Une catastrophe peut en quelques instants annihiler les efforts de développement de plusieurs années d'une communauté voire d'une nation. Pour ce faire, toute action de développement qui se veut durable doit prendre en compte la dimension risque de catastrophes.

La mise en œuvre du présent plan, outil de planification des actions de réduction des risques de catastrophes au niveau local, contribuera à accroître la résilience des populations de la commune de Kozah 2 face aux principaux aléas identifiés. L'arrimage du plan d'action local de réduction des risques de catastrophes au Plan de Développement Communal (PDC) est un gage de mobilisation de ressources pour son opérationnalisation.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance

22 51 02 05

05 Boite Postale 463 Lomé-Togo

anpctogo@anpctogo.tg

www.anpctogo.tg

.

©Copyright ANPC 2022